Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. DESHAYES Patrick, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absentes excusé(e)s : M. BORDE Jany, Mme LAMBRON Céline,

Était Absent : M. CROSNIER Matthias, Mme BOURGOIN Jocelyne

Assistait : /

M. GILLET Danick est élu secrétaire de séance.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le procès-verbal de la réunion du jeudi 19 décembre 2024 est approuvé par le Conseil Municipal. Il est signé par M. le Maire et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2025

FINANCES

1. Subvention - Solidarité avec la population de Mayotte
2. Budget principal de la commune - Dépenses par anticipation
3. Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, ECS (eau chaude sanitaire) et traitement d'eau – Appel d'offres ouvert – Lancement de la consultation
4. Restauration de la terrasse haute – Château de Courtanvaux – Phase 3 – Aide financière de la Fondation du patrimoine
5. Tarifs concessions funéraires - Modification
6. Caisse d'épargne - renouvellement du contrat « Carte Achat Public »
7. Agence postale communale – Nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point contact avec La Poste
8. Subvention Téléthon – vente de livre médiathèque du 07/12/2024

URBANISME

9. Classement dans le domaine public communal des parcelles AH473 et AH478 - voirie et espaces verts au 51 rue Jean Jaurès

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

FINANCES

1. Subvention - Solidarité avec la population de Mayotte *(délibération n°202501DL001)*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,
Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.
Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bessé-Sur-Braye tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.
Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Bessé-Sur-Braye contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :
Faire un don d'un montant de 500 €, à la Protection civile – FNCPT – TOUR ESSOR – 14 RUE SCANDICCI – 93500 PANTIN

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 1 M. BOISNARD Jean-Pierre

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

2. Budget principal de la commune - Dépenses par anticipation *(délibération n°202501DL002)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget primitif 2024 ;
Vu l'article L1612-1 ;

Le vote du budget primitif 2025 interviendra fin mars ou début avril, après avoir reçu les bases d'imposition, les allocations compensatrices et dotations diverses.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 1 785 953.13€
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **446 488.28€** (< 25% x 1 785 953.13€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	CHAPITRE	COMPTE
Etude de faisabilité – gymnases (cabinet MOTT MACDONALD) à Tours	17 040.00€	20	203
Cage aquatique (matériel pédagogique pour projet pédagogique écoles)	640.00€	21	2188
TOTAL	**17 680.00€**		

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 et sa transmission au contrôle de légalité, à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

3. Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, ECS (eau chaude sanitaire) et traitement d'eau – Appel d'offres ouvert – Lancement de la consultation *(délibération n°202501DL003)*

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été confié au cabinet AMEXIA (59650 Villeneuve-d'Ascq) une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre du marché public d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de rénovation des installations thermiques de la piscine.

L'assistant à Maîtrise d'ouvrage représenté par le cabinet AMEXIA est engagé pour la mission suivante :

- aide le maitre d'ouvrage à la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises afin de lancer la consultation et analyse les offres reçues

La consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est prévu pour une durée de 10 ans et 4 mois à compter du 1er juin 2025 soit jusqu'au 30 Septembre 2035.

Comme ce marché public est supérieur à 200 000€ HT, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation pour ce marché et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEBAT DES CONSEILLERS

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à lancer la consultation par appel d'offres ouvert pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, ECS (eau chaude sanitaire) et traitement d'eau ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

4. Restauration de la terrasse haute – Château de Courtanvaux – Phase 3 – Aide financière de la Fondation du patrimoine *(délibération n°202501DL004)*

Vu la délibération du 21 mars 2024 créant une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine afin de participer au financement des travaux de la phase 3 de la restauration des terrasses du Château de Courtanvaux,

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fondation du Patrimoine au Conseil Municipal informant la commune qu'elle a décidé d'abonder les travaux de restauration avec une aide financière de 18 000€. Le versement de cette aide est subordonné à l'obtention d'un montant de dons collectés minimum d'au moins 5% des travaux HT soit 18 970€.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de financement aves la Fondation du Patrimoine.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du patrimoine.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

5. Tarifs concessions funéraires – Modification *(délibération n°202501DL005)*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tarif de fourniture et gravure d'une plaque au jardin du souvenir, à compter du 16 janvier 2025.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 16 janvier 2025, comme suit :

CONCESSIONS FUNERAIRES	TARIFS Applicables au 16 janvier 2025
Cimetière Concession 15 ans Concession trentenaire Concession cinquantenaire	 100,00 € 200,00 € 300,00 €
Carré Enfant (en bas âge) **(carré n° 2 partie basse)** Concession trentenaire Concession cinquantenaire	 65,00 € 100,00 €
Columbarium 30 ans	 450.00 €
Cave-urne 30 ans	 450.00 €
Jardin du souvenir Fourniture et gravure d'une plaque 5x10 (fournie par la commune)	 30,00€

Caveau occasion = même tarif qu'une concession normale

Sachant qu'en l'absence de règles posées par la législation funéraire la prise en charge du cout de la plaque et de sa pose relève des choix opérés par chaque commune en la matière, sachant qu'elles ont la possibilité de les financer elle -même notamment avec une partie des redevances funéraires perçues.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

6. Caisse d'épargne - renouvellement du contrat « Carte Achat Public » en vertu du Décret n°2023-209 du 27 mars 2023

DEBAT DES CONSEILLERS

Reporté au prochain Conseil Municipal, afin de procéder à une mise en concurrence directe.

7. Agence postale communale – Nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point contact avec La Poste *(délibération n°202501DL006)*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention relative à l'organisation d'une agence postale communale a été signée le 2/07/2018 avec La Poste (délibération du 12/07/2018). Cette convention était d'une durée de 9 années, soit jusqu'au 1/07/2027.

M. Le Maire présente un nouveau modèle de convention de partenariat avec La Poste, rajoutant quatre nouveaux points :
- Un minimum d'ouverture hebdomadaire de votre agence de 12 heures,
- La fin du renouvellement tacite, la convention étant convenue pour une durée comprise en 1 et 9 ans,
- La mise en place d'une rémunération variable avec minimum forfaitaire garanti, si commune éligible au FDP (Fonds de Péréquation),
- La mise en place de produits complémentaires en plus de minimum garanti,

DEBAT DES CONSEILLERS

Le Maire fait savoir que le taux minimal versé mensuellement dans la nouvelle convention correspond au taux de l'ancienne convention.

Vu le projet de convention relative à la poursuite de l'organisation du point de contact « La Poste Agence Communale » pour une durée comprise entre 1 et 9 ans renouvelable non tacitement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact de l'Agence postale communale avec l'entreprise La Poste,
- Fixe la durée de vie de la présente convention à 9 ans
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

8. Subvention Téléthon – vente de livre médiathèque du 07/12/2024 *(délibération n°202501DL007)*

M. le Maire rappelle qu'une vente de livres au profit du Téléthon a été faite le 07/12/2024.

M. le Maire propose au conseil municipal de reverser au Téléthon, comme chaque année sous la forme d'une subvention, le produit de cette vente d'une valeur de 184.50 €.

DEBAT DES CONSEILLERS
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à verser une subvention de 184.50 € au profit du Téléthon.

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

URBANISME

9. Classement dans le domaine public communal des parcelles AH473 et AH478 - voirie et espaces verts au 51 rue Jean Jaurès *(délibération n°202501DL008)*

Mr le Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en vente de logements au 51 rue Jean Jaurès, un bornage a été effectué par le Cabinet BARBIER en date du 21 mai 2024 permettant d'attribuer un numéro de parcelle à chaque logement et également à la voirie et aux espaces verts.
Ainsi, la voirie et les espaces verts reposent désormais sur deux parcelles : AH473 de 887m² et AH 478 de 564m² appartenant au domaine privé communal.
Afin d'éviter des servitudes de réseaux et de passages dans les actes de vente. Il est proposé le classement de ces deux parcelles dans le domaine public communal.
Considérant que le classement dans le domaine public communal intervient par délibération sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DEBAT DES CONSEILLERS

M. MARIAIS Jean Pierre a demandé si les surfaces des deux parcelles correspondaient aux terrains des maisons et une partie de la voirie ?

Le Maire précise que la voirie et les espaces verts de ses parcelles appartient au domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le classement dans le domaine public des parcelles AH473 et AH478
- **AUTORISE** M. le Maire à transmettre cette décision au service du cadastre pour application

Nombre de conseillers votants : 14
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstentions : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable.

PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2025

TOUTES COMMISSIONS	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 février 2025	Jeudi 20 février 2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

DECISIONS DU MAIRE

18/12/2024	202412DC089	DIA 2024/49 - 1 et 2 allée du Clos Joli
20/12/2024	202412DC090	DIA 2024/50 - 1 Chemin de la Vaugoire
10/01/2025	202501DC001	DIA 2025/01 - 6 rue Mirabeau
11/01/2025	202501DC002	DIA 2025/02 - 9 rue du 11 novembre 1918
13/01/2025	202501DC003	Contrat échanges de données comptables HELIOS - signature des pièces comptables - BERGER-LEVRAULT
13/01/2025	202501DC004	Etude de faisabilité pour projet rénovation gymnase Bonneuil

TABLEAU DES DELIBERATIONS

202501DL001	Subvention - Solidarité avec la population de Mayotte
202501DL002	Budget principal de la commune - Dépenses par anticipation
202501DL003	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, ECS (eau chaude sanitaire) et traitement d'eau – Appel d'offres ouvert – Lancement de la consultation
202501DL004	Restauration de la terrasse haute – Château de Courtanvaux – Phase 3 – Aide financière de la Fondation du patrimoine
202501DL005	Tarifs concessions funéraires – Modification
202501DL006	Agence postale communale – Nouvelle convention de partenariat pour la gestion d'un point contact avec La Poste
202501DL007	Subvention Téléthon – vente de livre médiathèque du 07/12/2024
202501DL008	Classement dans le domaine public communal des parcelles AH473 et AH478 - voirie et espaces verts au 51 rue Jean Jaurès

La séance est levée à 21h15

APPROBATION DU PRESENT PROCES VERBAL

Le présent Procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal en séance du 20 février 2025
Observations des conseillers municipaux : Néant
A Bessé-Sur-Braye, le 20 février 2025

Le Secrétaire de séance,
M. GILLET Danick

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

MAIRIE DE BESSE SUR BRAYE (SARTHE)

Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr. : vendredi 21 février 2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)